

Charte d'Aménagement de la RN20

1. Introduction :

La recherche d'un cadre de vie agréable à vivre doit avoir l'ambition de reconquérir les voies au profit des autres usages que la circulation automobile.

« ...Un territoire ou une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place, est un lieu sûr et agréable à vivre... »

Avoir une vision à 30 ans de l'évolution de notre territoire.

2. Objectifs :

2.1. Protéger et valoriser l'environnement.

- Suppression ou maîtrise de l'affichage publicitaire.
- Intégration des réseaux dans l'environnement : électriques, téléphoniques, éclairage public...
- Restructuration de la gestion de tous les effluents.
- Revalorisation des abords de route, mise en alignement des constructions et soutien aux actions de plantation.
- Amélioration de la qualité des entrées des villes.
- Réduction des nuisances sonores et olfactives.

2.2. Adapter les modes de déplacements aux nouveaux modes de vie.

2.2.1. Assurer une desserte équilibrée.

- Locale : création de voies en site propre.
- Inter quartier : liaisons sécurisées.
- Entre Pôles : développement du maillage routier.

2.2.2. Faciliter les déplacements.

- Urbain : création d'un vrai boulevard urbain (capacité maximum de 30000 véhicules/jour).
- Péri urbain : reconquête de la surface pour créer des liaisons transversales. Mise en œuvre du « Schéma des voies départementales » (D46, D35, D25...).
- Dissociation entre le trafic national et le local : création de souterrains sectorisés (traversées de villes) canalisant le « Transit ».

2.2.3. Créer des liaisons douces.

- Piétons : circulation, traversée des voies, liaisons inter-quartier et inter-ville.
- Cyclistes : création de pistes éloignées des grands axes et liaison inter communale des réseaux.

2.3. Améliorer la coordination entre les différents types de transport.

2.3.1. Approche intégrée des transports :

- En mettant l'accent sur les transports en commun
- En créant d'autres moyens collectifs (Taxi ou Mini-bus).

2.3.2. Renforcement de la coordination des transports inter communaux :

- Création de liaisons administratives (Ex : de Mairie à Mairie).
- Création de liaisons sportives...

2.3.3. Développement des voies dédiées (ou en site propre) :

- Pour les transports en commun
- Pour les livraisons

2.3.4. Création d'une information globale des moyens de déplacement :

- Promotion des transports en commun notamment dans le milieu scolaire
- Edition d'un plan de déplacement urbain

3. Concertations :

3.1. Avec toutes les communes de Longjumeau à Arpajon et le Département.

3.2.1. Dans le cadre du SIEP-SECAM

3.2.2. Avec l'Association des Maires des Communes riveraines de la RN20

3.2.3. Avec les Communautés de Communes et d'Agglomérations voisines

3.2. Avec les habitants riverains des voies concernées.

3.3. Avec les associations environnementales

3.4. Avec les acteurs économiques :

3.4.1. Les associations de commerçants et d'Artisans des villes concernées

3.4.2. La Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne

3.4.3. La Chambre des Métiers de l'Essonne